

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 08 juillet 2025 à 18h00

Nombre de membres :

En exercice : 35 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

Mr Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

Mr Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPTY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

Mr Alain COSSON, Mr Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, Mr Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, Mr Romain FERRIER

MOISSAT

Mr Thierry TISSERAND, Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

SEYCHALLES

Mr Yannick DUPOUE, Mr Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme MARMY Marie-France (pouvoir à Mr COSSON), Mme VIAL Séverine (pouvoir à Mme HUGUET), Mme OLIVON Anne-Marie (pouvoir à Mme ROCHE), Mr BROUSSE René (pouvoir à Mme CIERGE)

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr Bernard FRASIAK

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Est nommé secrétaire de séance : Mr Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mr Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°26 du Conseil Communautaire du 03 juin 2025 est présenté et approuvé à l'unanimité.

AFFAIRE DIVERSE :

1- Compte rendu des décisions prise sur délégation du Conseil Communautaire (Art.L2122-22 CGCT)

SERVICE	NUM DECISION/ ARRÊTÉ	DATE DECISION/ ARRÊTÉ	OBJET DECISION/ARRÊTÉ
CULTURE	2025-01	22/04/2025	Décision portant signature d'une convention de coordination d'un concert de la tournée Puy-de-Dôme Europavox 2025
CULTURE	2025-02	27/05/2025	Décision portant sur la signature d'une convention dispositif de prévention sécurité avec l'union départementale des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme
CULTURE	2025-03	27/05/2025	Décision portant sur la signature d'un contrat de prestation de service avec la société AGI France
SPANC	2025-01	19/02/2025	Arrêté portant sur l'attribution de l'aide sur l'étude de sol et la définition filière
SPANC	2025-01	25/02/2025	Décision portant sur une demande gracieuse concernant le paiement de la redevance du contrôle SPANC d'avant-vente
URBANISME	2025-01B	23/04/2025	Arrêté portant mise à l'enquête publique du projet du PLUI-H et d'abrogation de trois cartes communales
URBANISME	2025-01	19/03/2025	Décision portant sur l'autorisation de signer la convention PACTE Territorial

Le conseil communautaire a prit ACTE.

FINANCES :

2- Attribution de fonds de concours investissement 2025-2027

Conformément à l'article L.5216-5 du CGCT et aux délibérations des conseils communautaire et municipaux concernés, 6 communes membres ont sollicité un fonds de concours pour des projets éligibles au règlement adopté le 4 mars 2025.

Après examen des demandes, le conseil communautaire a émis un avis favorable à l'unanimité et autorise la Présidente à procéder aux versements suivants :

- Bort L'Etang (34 400€)
- Crevant-Laveine (32 201.68€)
- Peschadoires (50 200€)
- Ravel (15 429€ et 10 500€)
- Saint-Jean-d'Heurs (52 400€)
- Culhat (10 672.35€)

Le montant total des projets s'élève à 615 183.50€, pour un fonds de concours sollicité de 2 05 803.03€. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la solidarité intercommunale en faveur des investissements communaux.

3- Décision modificative N°1 BAPC 2025

Madame la Présidente informe l'Assemblée de la nécessité d'ajuster les crédits du budget annexe du pôle commercial 2025. Des modifications budgétaires sont requises au chapitre 67 en raison de crédits initiaux insuffisants.

DM1 BAPC 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74751-01 : Participations GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total Général		1 000.00 €		1 000.00 €

Le conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** la décision modificative N°01-2025 sur le budget annexe du Pôle commercial.

ADMINISTRATION GENERALE :

4- Convention de partenariat avec l'association Solidarité paysans en Auvergne

Vu les statuts de la CCEDA et ceux de l'association Solidarité Paysans en Auvergne, ainsi que la présentation faite en bureau communautaire le 13 mai 2025, le conseil communautaire a autorisé à l'**unanimité** Madame la Présidente à signer une convention de partenariat avec ladite association. Cette convention vise à formaliser un accompagnement des agriculteurs en difficulté sur le territoire, en s'appuyant sur l'expertise de l'association. Elle prévoit notamment un soutien financier de 2 400 € réparti sur trois années (2025-2027). Un dispositif de suivi et d'évaluation des actions est également intégré à la convention.

5- Rapport de Prestations de Qualité de Services 2024

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, Madame la Présidente présente le rapport d'activités 2024 de la CCEDA, retraçant les actions menées par l'intercommunalité. Ce rapport, sera transmis aux maires des communes membres pour présentation en conseil municipal. Les délégués communaux seront entendus à cette occasion.

Le conseil communautaire a pris **ACTE** du RPQS 2024 annexé à la présente délibération.

HABITAT :

7- Abondement aux aides de l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU

Madame la Présidente rappelle l'engagement de la CCEDA dans l'OPAH-RU menée à Lezoux depuis le 18 juillet 2024 pour une durée de cinq ans, en partenariat avec l'ANAH et la commune. Dans ce cadre, et au titre de la lutte contre la précarité énergétique, il est proposé d'attribuer une subvention au dossier suivant :

N° Dossier	Commune	Montant travaux HT	Montant subvention Anah	Montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub
63021126	Lezoux	98 280,00 €	35 000,00 €	6 500,00 €	44 750,00 €	42%

Cette aide complète les financements de l'ANAH et de la commune, dans la limite fixée par la collectivité.

Le conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de cette subvention.

8- Aide complémentaire dans le cadre de l'OPAH-RU

Madame la Présidente rappelle l'engagement de la CCEDA dans l'OPAH-RU de Lezoux depuis le 18 juillet 2024, sur un périmètre ciblé du centre ancien, en partenariat avec l'ANAH et la commune. Dans ce cadre, des aides complémentaires pour le ravalement de façades et la réfection de toitures ont été instaurées par délibération du 17 septembre 2024. Il est proposé d'attribuer des subventions pour les dossiers éligibles suivants :

Ravalement de façade :

N° Dossier	Montant des travaux TTC	Montant travaux HT	Montant subvention CCEDA	Part de sub	Date de notification	Subvention Lezoux	Montant sub Lezoux
2025-OPAH-04	20 008.28€	18 162.07€	3 632€	20%	16/06/2025	20%	3 632€

Réfection de toiture :

N° Dossier	Montant des travaux TTC	Montant travaux HT	Montant subvention CCEDA	Part de sub	Date de notification	Subvention Lezoux	Montant sub Lezoux
2025-OPAH-03	6 710€	6 100€	1 220€	20%	13/06/2025	15%	915€

Le conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** les attributions des subventions.

URBANISME :

9- Programme « Habiter Mieux » subvention aux privés abondement de la CCEDA

Madame la Présidente rappelle que, depuis 2018, la CCEDA apporte un abondement aux subventions de l'ANAH dans le cadre du programme « Habiter Mieux », sous conditions de ressources. Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, il est proposé d'attribuer une prime de 5 % du montant des travaux pour le dossier éligible suivant :

N° Dossier	Commune	Numéro dossier Anah	Montant travaux	Montant subvention Anah	Montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub	Date de notification	Catégorie	Montant sub CCEDA
HM-ORL-2025-06	Orléat	063021044	45 785.43€	41 207€	2 289€	43 496.27€	95%	05/06/2025	Très modeste	5%

Le conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité** Madame la Présidente à notifier cette attribution et à engager le versement une fois les conditions prévues réunies.

10- Rapport annuel 2024 sur l'accessibilité

Madame la Présidente rappelle les missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005. Cette commission coordonne les études relatives à l'accessibilité et établit un rapport annuel présenté au conseil communautaire. Le rapport est transmis aux autorités compétentes à la fin de chaque année.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le rapport de mise en accessibilité annexé à la présente délibération.

SPANC :

11- Règlement du service SPANC – Modification

Madame la Présidente présente le nouveau règlement de service du SPANC, obligatoire pour son exercice en régie directe, définissant les droits et obligations des usagers et les modalités de contrôle. Les modifications portent notamment sur la périodicité des contrôles, l'instauration de nouvelles redevances et de pénalités, ainsi que la possibilité de travaux d'office.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le règlement, qui annule et remplace le précédent, et acte son entrée en vigueur sur les communes concernées, à l'exception de Joze.

12- Rapport annuel des prix SPANC 2024

Conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif est présenté. Ce rapport, destiné à informer les usagers est soumis à l'assemblée délibérante.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le présent RPQS 2024 du SPANC.

RESSOURCES HUMAINES :

13- Modification du tableau des effectifs

Madame la Présidente présente une mise à jour du tableau des effectifs applicable au 1er septembre 2025.

Cette révision prévoit la création de quatre emplois permanents suite à avancement de grade et d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité. Cinq emplois permanents devenus vacants sont supprimés.

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Administration générale	A	1 poste d'attaché principal à temps complet	Responsable du développement des projets structurants et de l'Espace France Services	01/08/2025	Poste créé suite à avancement de grade
Enfance jeunesse	C	1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps complet	Directeur du centre collégiens et référent inclusion de territoire	01/09/2025	Poste créé suite à avancement de grade
Administration générale	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	Conseiller numérique	12/12/2025	Poste créé suite à fin de contrat de projet
Administration générale	C	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	Chargé des interventions techniques	01/10/2025	Poste créé suite à avancement de grade
SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste supprimé	Emploi	Date de suppression du poste	Motif
Administration générale	B	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	Conseiller gestionnaire RH	01/08/2025	Promotion interne sur le grade d'attaché
Administration générale	B	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	Chargée de communication	01/08/2025	Nomination sur le grade d'attaché suite à concours
Administration générale	B	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	Responsable de la commande publique	01/08/2025	Départ en disponibilité
Enfance jeunesse	B	1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet	Responsable de la gestion de la politique enfance jeunesse	01/08/2025	Promotion interne sur le grade d'attaché
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	Agent de médiathèque	01/08/2025	Avancement sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe
CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet 14/35ème	Agent de médiathèque	01/09/2025	Accroissement temporaire d'activité

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le nouveau tableau des effectifs et inscrit les crédits afférents au budget.

ECONOMIE :

14- Projet d'extension du PAI – Lancement des études préalable à l'aménagement

Dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activités Entre Dore et Allier, Assemblia a engagé la première phase de sa mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, portant sur le cadrage juridique et technique du projet. Une feuille de route a été établie, définissant le phasage des études techniques à mener. Une consultation de cabinets d'ingénierie sera lancée selon la procédure MAPA pour la réalisation de ces études.

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** l'engagement d'une procédure de création de ZAC et le lancement des études préalables afférentes.

15- ZI les Hautes Technologies Peschadoires – Acquisition parcelle AC1 à la commune de Peschadoires

Dans le cadre du programme de requalification des zones d'activités, la CCEDA finalise les travaux sur la ZA Le Bournat à Orléat et la ZI Hautes Technologies à Peschadoires. Le réaménagement du carrefour d'entrée de cette dernière nécessite l'acquisition de la parcelle AC 1, appartenant à la commune.

Le Conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité** l'acquisition pour 1 €, ainsi que les démarches et la signature de l'acte notarié.

16- Demande de subvention « Aménager un premier commerce » auprès du conseil régional AURA

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire de la nécessité de réaménager un local commercial à Crevant-Laveine, en vue d'y créer deux cellules destinées à l'installation de nouveaux commerces, le conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité**, Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Aménager un premier commerce ». Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 50 000 € HT, financés à 30 % par la Région et à 70 % par la CCEDA.

17- Politique locale du commerce – Attribution d'une subvention d'aide aux commerces avec point de vente à la SARL BJ Fleurs (Atelier floral) 63190 Lezoux

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) soutient, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les commerces de proximité via une subvention d'investissement. Ce dispositif, instauré en 2018, permet de financer des projets à hauteur de 20 % pour des dépenses éligibles comprises entre 10 000 € et 50 000 € HT.

Conformément aux délibérations et à la convention en vigueur, le conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité** l'attribution d'une aide de 2 367,92 € à la SARL BJ Fleurs pour l'aménagement de son commerce à Lezoux.

MARCHE PUBLIQUE :

18- Marché N°04-2022 – Réalisation des travaux de requalification des zones d'activités de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier – Lot N°1 Travaux de voirie et réseaux divers – Avenant N°2

Dans le cadre du marché n°04-2022 relatif aux travaux de requalification des zones d'activités, un avenant n°2 est proposé pour intégrer des modifications sur la ZI Hautes Technologies à Peschadoires. Ces ajustements concernent notamment la création d'un ralentisseur, la signalétique et le traitement des eaux pluviales, entraînant une augmentation des dépenses de 7 836,25 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 646 197,75 € HT.

Le conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité** la signature de cet avenant avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST.

19- Marché public – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un itinéraire voie verte – Choix du titulaire

Dans le cadre de la réalisation d'un itinéraire voie verte, une consultation en procédure adaptée a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre globale, décomposée en une tranche ferme et une tranche optionnelle. À l'issue de l'analyse, la société OXYRIA a été retenue comme attributaire, pour un montant total de marché, incluant les missions complémentaires, qui s'élève à 28 890,00 € HT soit 34 668,00 € TTC.

Le Conseil Communautaire a autorisé **à l'unanimité** la signature du marché et à inscrire les crédits correspondants au budget 2025.

20- Marché public – Organisation, gestion et animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires – Choix du titulaire

Une consultation en appel d'offres ouvert a été lancée pour l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs extrascolaires et des mercredis périscolaires, décomposée en une tranche ferme (2025-2027) et une tranche optionnelle (2027-2028). Un seul pli a été reçu dans les délais. L'offre de l'association UFCV, jugée la plus avantageuse, a été retenue pour un montant total de 1 893 494,19 € TTC.

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** cette attribution et à inscrire les crédits correspondants au budget 2025.

MÉDIATHÈQUE :

21- Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle et de demande de subvention auprès du conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et de la DRAC

Madame la Présidente rappelle l'engagement de la CCEDA depuis 2024 dans le dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), soutenu par une convention quinquennale. Ce programme vise à promouvoir l'accès à la culture pour tous les publics du territoire, à travers des actions coordonnées par le Réseau des Médiathèques. Pour l'année 2025-2026, des subventions seront sollicitées auprès de l'État, de la Région et du Département.

Le conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité** Madame la Présidente à effectuer les démarches de financement et à signer les documents contractuels afférents.

ENVIRONNEMENT :

22- Demande de subvention au titre du fond vert 2025- Mesure PCAET

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) a inscrit deux projets dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), validé en décembre 2023. Ces projets, relatifs à une étude de maîtrise d'œuvre pour une voie verte et à une étude naturaliste, bénéficient d'un cofinancement via le Fonds Vert à hauteur de 28 667 € HT. Les plans de financement prévisionnels ont été établis comme ci-dessous et les subventions notifiées par la Préfecture le 19 juin 2025 :

ETUDE MOE VOIE VERTE				
Dépenses		Recettes		
<i>Poste de dépense</i>	Coût HT €	<i>Poste de recettes</i>	Taux	Montant HT €
<i>Etude MOE</i>	28 890.00 €	<i>AVELO3 ADEME</i>	50%	14 449.00 €
		<i>Fonds Vert PCAET</i>	30%	8 667.00 €
		<i>CCEDA</i>	20%	5 774.00 €
TOTAL	28 890.00 €	TOTAL	100%	28 890.00 €
ETUDE NATURALISTE DUNES GIRAUDS-FAURES				
Dépenses		Recettes		
<i>Poste de dépense</i>	Coût HT €	<i>Poste de recettes</i>	Taux	Montant HT €
<i>Etude Naturaliste</i>	25 000.00 €	<i>Fonds Vert PCAET</i>	80%	20 000.00 €
		<i>CCEDA</i>	20%	5 000.00 €
TOTAL	25 000.00 €	TOTAL	100%	25 000.00 €

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité ces financements et a autorisé Madame la Présidente à effectuer les démarches afférentes.

ADMINISTRATION GENERALE :

23- Projet de motion de soutien à la Gazette Thiers-Ambert

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Dore et Allier exprime son soutien à La Gazette Thiers Ambert, menacée de disparition par décision unilatérale du Groupe Centre France. Le conseil communautaire dénonce une atteinte à la diversité de l'information locale et à la démocratie territoriale. Il demande la suspension de cette décision et l'ouverture d'un dialogue avec les parties prenantes. La collectivité se déclare prête à s'engager pour préserver ce média de proximité.

Le conseil communautaire a approuvé à **31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** la motion de soutien auprès de la Gazette Thiers-Ambert. Monsieur Cédric DAUDUIT n'a pas prit part au vote.

FINANCES :

24- Cession d'un container de la Médiathèque

Le Conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la cession du container n°2024018, acquis en 2024 pour les besoins de la médiathèque, à la société RTC LOCATION pour un montant de 4 020 €. Cette vente fait suite à l'acquisition d'un nouveau container plus adapté pour 6 564 €. Le container concerné sera sorti de l'actif et donnera lieu aux écritures comptables correspondantes.

Le secrétaire de séance
Jean-Louis DERBIAS



La Présidente
Elisabeth BRUSSAT

